



Comité Syndical

Convocation du 11 juillet 2018

Suite au Comité Syndical du 10 juillet 2018 où le quorum n'a pas été atteint, l'assemblée délibérante a de nouveau été convoquée et s'est réunie, à la Mairie de Soye-en-Septaine, sous la présidence d'Alain MAZÉ le 17 juillet à quatorze heures et trente minutes,

Présents :

Délégués titulaires / communes :

M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Alain BLANCHARD (AVORD), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

Mme Isabelle DESIAUME (Baugy)

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

Délégués du Conseil Départemental :

Pouvoirs :

De Michel AUDEBERT (Vasselay) à Alain MAZÉ (Annoix),

De Josette LECAS (St Doulichard) à René THOMAS (Vignoux-sous-les-Aix),

De Pierre SARREAU (Etréchy) à Dominique TROUWAERT (Villequiers),

De Marie-Christine BAUDOUIN (St Germain du Puy) à Marie-Françoise LOISEAU (Soye-en-Septaine)

Étaient absents excusés :

M. Alain THEBAULT (ALLOGNY), M. Eric MESEGUER (BOURGES), M. Pierre SARREAU (ETRECHY), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), Mme Nicole PINSON (PARASSY), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Michel BONNET (PRIMELLES), M. Christophe DRUNAT (RIANS), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), Mme Marie-Christine BAUDOUIN (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Stéphane GARCIA (SAINT JUST), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON), M. Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE (CC TERRES DU HAUT BERRY), M. Philippe CHARRETTE (Conseil Départemental Canton Chârost), Mme Corinne CHARLOT (Conseil Départemental - Canton Trouy), Mme Nicole PROGIN (Conseil Départemental - Canton Chârost), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), Mme Caroline THOMAS (PLAIMPIED-GIVAUDINS), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), M. Rémy CORBION (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Georges LAMY (SAINTE-SOLANGE), M. Philippe FRERARD (VILLABON), M. Michel BONNET (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Assistaient également à la réunion :

M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges).

✂✂✂✂✂✂

Isabelle DESIAUME (Baugy) a été élue secrétaire de séance

Alain MAZÉ, Président du Pays de Bourges, remercie les personnes présentes suite à la dernière assemblée où il n'y a pas eu le quorum.

Aussi, il rappelle l'ordre du jour et propose de commencer la réunion.

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 20-03-18 :

- Approbation,

II – Point sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale des Pays de Bourges et Vierzon 2018-2024 :

- Présentation de maquette financière validée par la Commission Permanente Régionale du 22 juin 2018,
 - Présentation et suivi des projets,
 - Signature officielle le 13-07-18,
- III – Création d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural :
- Rapprochement des équipes des différents syndicats,
 - Procédures délibératives,
- IV- Point sur le Programme d'actions de la Trame Verte et Bleue :
- Suivi des projets en cours,
 - Mise en œuvre d'un plan Mares,
 - Point sur les inscriptions du programme « Plantez le décor »,
- V- Point sur le Programme LEADER :
- Suivi des engagements et des projets,
- VI- Gestion administrative et comptable du Pays,
- VII- Questions diverses.

Le Président rappelle les dates des futures réunions.

| Réunion | Date | Heure | Lieu |
|-----------------|---------------|-------|----------------------------|
| Comité Syndical | mardi 9/10/18 | 18h30 | <i>Plaimpied-Givaudins</i> |
| Comité Syndical | mardi 4/12/18 | 18h30 | <i>Soye-en-Septaine</i> |

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 20/03/18 :

- Approbation,

Aucune remarque n'étant formulée quant au Procès-Verbal du Comité Syndical du 20 mars 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité, par les membres de l'assemblée délibérante.

(Possibilité de télécharger ces PV + tous les autres : [accueil>organisation administrative>procès-verbaux téléchargeables](#))

II – Point sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale des Pays de Bourges et Vierzon 2018-2024 :

1 - Présentation de maquette financière validée par la Commission Permanente Régionale du 22 juin 2018 :

Avant que Loïc RICHER prenne la parole pour évoquer les montants validés sur chaque action de la maquette financière, le Président indique que les élus régionaux, réunis en Commission Permanente Régionale du 22 juin 2018, ont validé la maquette financière issue de la réunion de négociation et présentée auprès des élus régionaux de la COMMISSION N° 4 - Aménagement du Territoire, Numérique, Politique de la Ville et Développement Rural, le 13 juin 2018.

Ce sont plus de 20 576 000 € de fonds régionaux qui seront mobilisables dès la signature du CRST 2018-2024, le 13 juillet 2018. La signature du CRST aura lieu au Subdray (Le tableau de la nouvelle maquette financière détaillée a été fourni en annexe).

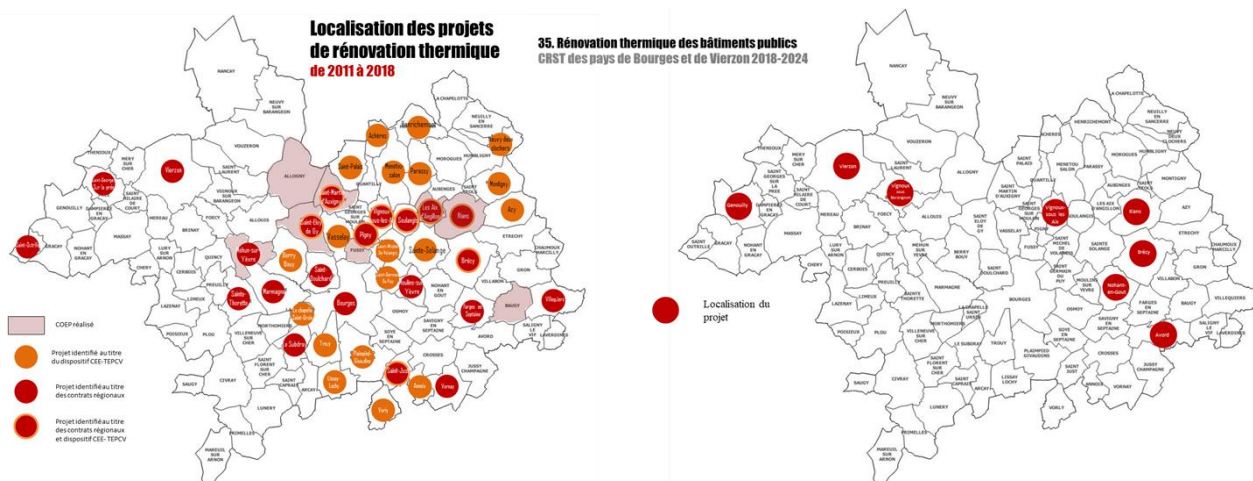
Maquette financière : CRST des Pays de Bourges et de Vierzon

| | Fonctionnement | Investissement | Total | % |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|-------|
| Développer l'emploi et l'économie | 214 000 € | 4 570 639 € | 4 784 639 € | 23,3% |
| Favoriser le mieux être social | 70 000 € | 1 965 000 € | 2 035 000 € | 9,9% |
| Renforcer le maillage urbain et rural | 45 000 € | 7 695 125 € | 7 740 125 € | 37,6% |
| Stratégie régionale biodiversité | 81 000 €+20 000 € | 965 000 € | 1 066 000 € | 5,1% |
| Plan Climat Energie Régionale | | 2 177 700 € | 2 177 700 € | 10,6% |
| Enveloppe fongible | | | 1 622 536 € | 7,9% |
| Animation territoriale | 500 000 € | | 500 000 € | 2,4% |
| A vos ID | | | 650 000 € | 3% |
| Total | 930 000 € | 19 646 000 € | 20 576 000 € | |



Contrat Régional de Solidarité Territoriale des Pays de Vierzon et de Bourges 2018-2024

2.1 - Présentation et suivi des projets :



Loïc RICHER fait un point sur le suivi des dossiers éligibles au cadre de référence 35 « Rénovation thermique des bâtiments publics ». Une dizaine de projets sont identifiés au titre du CRST. Toutefois, deux dossiers portés par les communes des Aix d'Angillon et Brécy sont reportés. Il convient donc de suivre chaque projet et formaliser l'abandon des dossiers pour réorienter les fonds régionaux.

La commune de Baugy finalise une étude énergétique sur l'ensemble de son parc immobilier, cofinancée par l'ADEME (60%) ainsi de futurs projets pourraient aboutir.

En complément les deux agents de développement avec l'appui du chargé de mission « Adéfibois », Florent BRAC, rédige le dossier de candidature à l'appel à projet de l'ADEME, intitulé « Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables ».

Ce protocole permet, au territoire retenu, pour une période de trois ans de financer tous les projets de création de réseaux de chaleur et d'installation de chaudière bois, à hauteur de 45%. Ce qui permet d'atteindre des retours sur investissement inférieurs à quinze ans.

2.2 - Validation de projets

Alain MAZÉ propose de voter les dossiers suivants :

Délibération n°CS/17-07-18/13 Validation de dossiers CRST des Pays de Bourges et de Vierzon 2018-2023

| Fiche-Action | Opération | Maitre d'ouvrage | I ou F | Coût réel | Coût retenu | HT ou TTC | Taux | subvention | Fonds Régionaux mobilisés | solde PDV | solde PDB |
|--------------|--|----------------------------|--------|-------------|-------------|-----------|------|------------|---------------------------|-------------|-----------|
| 34 | Acquisition d'une bineuse pour le désherbage de cultures céréalières en agriculture biologique | EARL Triballat * (Rians) | I | 46 000,00 € | 46 000,00 € | HT | 40 | 18 400 € | 120 000 € | 100 000 € | 1 600 € |
| 14-1 | Réhabilitation des ouvrages à Vierzon et Foëcy | Syndicat du canal de Berry | I | 48 329 € | 48 329 € | HT | 30 | 14 500 € | 100 500 € | 35 500 € | 50 500 € |
| 22 | Aménagement d'aires de jeux | Graçay | I | 34 058 € | 34 058 € | HT | 20 | 6 800 € | 570 000 € | 193 200 € | 370 000 € |
| 29 | Requalification de l'ilôt Brunet Rollinat (dossier 1) - NPRU | Vierzon | I | 5 386 051 € | 2 005 415 € | HT | 44 | 881 395 € | 4 555 125 € | 3 673 730 € | 0 € |
| 30 | Aménagement de liaisons cyclables | Vierzon | I | 42 416 € | 42 416 € | HT | 40 | 16 900 € | 100 000 € | 33 100 € | 50 000 € |
| 4 | Installation en maraîchage biologique | Mme LEROUÉIL* (Vierzon) | I | 36 671 € | 36 671 € | HT | 40 | 14 600 € | 110 000 € | 35 400 € | 60 000 € |

* bonif de 15% car installé(s) depuis moins de 5 ans + agri bio

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, les projets présentés ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale des Pays de Bourges et de Vierzon 2018-2024.

3 - Signature officielle des CRST le 13-07-18 :

Le Président rappelle à tout le monde que la signature du CRST de l'Agglomération Berruyère sera concomitante à celle du contrat commun des Pays de Bourges et de Vierzon et redonne le planning de l'après-midi qui se déroulera ainsi :

- 14h30 - Ste Thorette (Pays de Vierzon) : Visite de la micro-crèche et du chantier de rénovation de la bibliothèque – Route de Mehun
- 15h35 - Civray (Pays de Bourges) : Visite du GAEC du Coudray – Domaine du Coudray

- 16h40 - Morthomiers (Agglo Bourges Plus) : Visite de la médiathèque – 2 route de La Chapelle
- 17h20 - Le Subdray : signature des CRST, dans la Salle Polyvalente « La Grange » Rue de La Brosse

Il informe qu'il est encore possible de s'inscrire.

III – Création d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural :

- Rapprochement des équipes des différents syndicats et procédures délibératives :

Alain MAZE informe les membres, que les Présidents des EPCI du SIRDAB, ont validé, au cours de la dernière réunion du COPIL "SIRDAB/PETR", la représentation par EPCI et la clé de financement. Cette étape est un élément important pour engager le rapprochement des 3 syndicats. Les élus valident l'intérêt de transférer les services au sein du futur PETR et de poursuivre l'ensemble des missions portées par chaque syndicat de Pays, y compris la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences sur le bassin d'emploi de Vierzon.

• L'émergence des Pays avec la loi « Pasqua »

En 1996, suite à la loi 1995, relative à la définition des Pays, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a promu un nouveau cadre de contractualisation avec les territoires de projet.

Les syndicats mixtes ouverts du département du Cher, reconnus comme « Pays » étaient les principaux signataires des Contrats régionaux de Pays.

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges a été reconnu « Pays » par l'arrêté préfectoral n°97-64 du 7 juillet 1997.

• Deux contrats régionaux à l'échelle du Pays de Bourges

Les contrats régionaux de Pays avaient pour finalité le développement de projets communautaires. Aussi, au plan départemental, chaque équipe « Pays » s'est investie pour soutenir l'émergence des compétences et des services au sein de chaque EPCI.

En 2005, l'ensemble des communes du Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges sont membres d'un EPCI.

Avec la création de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a directement contractualisé avec les élus de la communauté d'agglomération.

• La convergence des CRST

Depuis 2012, les Communautés de Communes sont associées à la signature des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

En 2016, les élus membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale valident le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce dernier identifie de nouveaux EPCI sur différents périmètres de Syndicats mixtes ouverts, dits de Pays.

Les membres de chaque syndicat mixte ouvert, des Pays de Bourges et de Vierzon saisissent cette opportunité pour présenter, auprès des EPCI et avec le soutien du Conseil Régional du Centre Val de Loire un nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale, commun.

Ce dernier sera opérationnel le 13 juillet 2018 prochain, lors de sa signature officielle, pour une période de 6 ans, à l'échelle du nouveau périmètre des EPCI, membres du SIRDAB.

L'animation du contrat régional sera mutualisée entre les équipes d'agents de développement.

Le périmètre d'éligibilité du CRST sera alors similaire avec celui du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), animé par le SIRDAB.

L'émergence de grands équipements à l'échelle de ce nouveau périmètre de projets, la mise en œuvre de nouvelles synergies intercommunales, nécessite la mutualisation et la création d'une équipe pluridisciplinaire, au sein du SIRDAB, pour accompagner, les EPCI, les collectivités et les partenaires afin de promouvoir une politique de développement local et d'aménagement du territoire, partagée et durable, en phase avec les orientations de la loi MAPTAM.

Le S.I.R.D.A.B est un Syndicat Mixte dont la compétence principale est l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il assume de plus une mission d'appui aux collectivités de son périmètre en matière d'urbanisme et de planification, afin de les accompagner dans la déclinaison du SCoT et l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, de Programmes Locaux de l'Habitat, et plus largement fournir un appui en matière d'urbanisme et de planification.

Il a connu plusieurs évolutions de son périmètre au cours de l'année 2017. Ainsi, depuis l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2017, il rassemble 7 EPCI, 101 communes et 200 000 habitants.

• L'évolution des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB) pour devenir un P.E.T.R

Les représentants des 7 EPCI membres ont de plus souhaité initier une réflexion sur l'opportunité d'inscrire cette démarche dans le cadre de la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire transversal, articulant notamment l'outil de planification SCoT, actuellement porté par le SIRDAB, avec les outils contractuels et les démarches de développement territorial, actuellement portés par les Pays de Bourges et de Vierzon.

Pour cela, un Comité de Pilotage, constitué des représentants des 7 EPCI membres, des 3 syndicats mixtes concernés (Pays de Bourges, Pays de Vierzon, SIRDAB) et des partenaires départementaux et régionaux, a été mis en place afin d'étudier l'opportunité de ce projet et les différentes solutions envisageables pour sa mise en œuvre.

Plusieurs réunions de ce Comité de Pilotage ont été organisées entre 2017 et 2018 et ont conclu à l'opportunité du projet, avec un objectif central identifié : renforcer le dialogue et les coopérations territoriales qui apparaissent aujourd'hui indispensables au développement des territoires.

Afin d'assurer une information régulière sur l'avancée des réflexions, des points d'informations ont été effectués au cours de l'année en comité syndical des 3 syndicats concernés par le projet, ainsi que dans plusieurs EPCI.

Aussi, la solution retenue, en accord avec la Préfecture du Cher, pour la mise en œuvre du projet consiste à envisager la transformation du SIRDAB en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), auquel seraient ensuite transférés les missions, moyens et personnels des Pays de Bourges et de Vierzon.

Le PETR est un nouveau type d'Établissement Public, dont la mission essentielle, définie par la loi, est l'élaboration d'un projet de territoire en matière de développement économique, culturel et social, en concertation avec les EPCI membres, les communes et les partenaires départementaux et régionaux.

En plus de cette mission d'élaboration d'un projet de territoire, le PETR assumerait la continuité des actions du SIRDAB en matière de SCoT et d'appui aux EPCI dans les domaines de l'urbanisme et de la planification et la continuité des actions des Pays en matière de contractualisation et d'actions de développement territorial (environnement, GPECT...etc).

Ainsi, ce projet permettrait à terme de répondre à plusieurs objectifs :

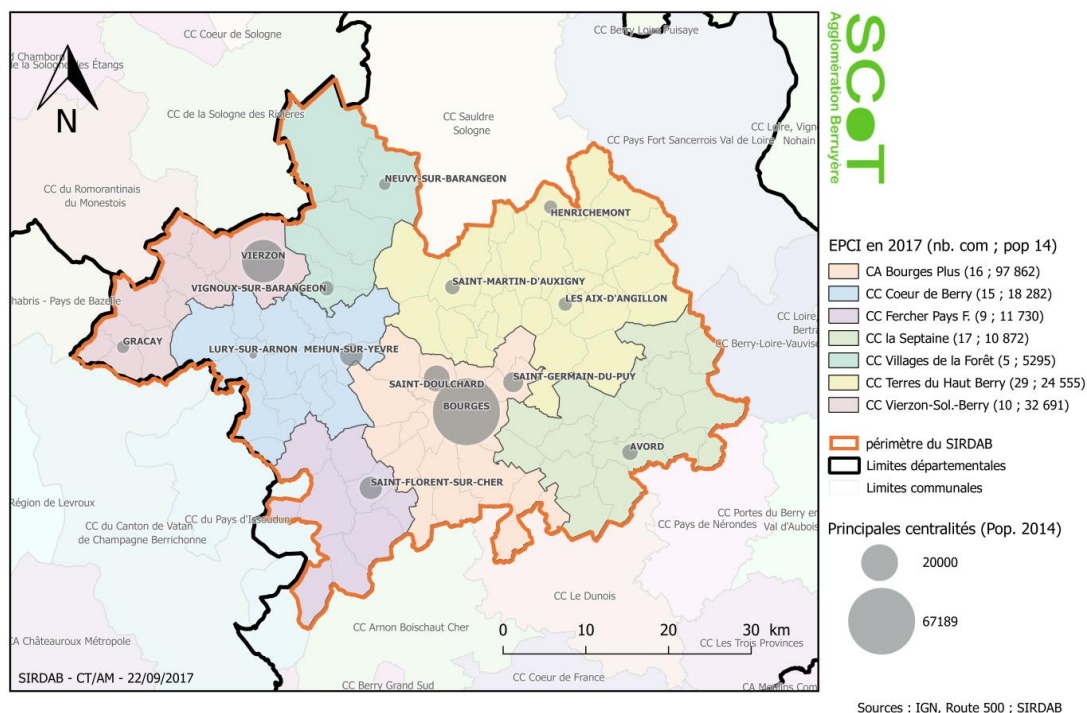
- Elaborer un projet de territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, culturel et social, permettant de renforcer la capacité des EPCI à travailler ensemble et la complémentarité de leurs actions,
- Améliorer la cohérence entre les orientations du SCoT, les outils de financement (CRST) et les actions de développement territorial,
- Rassembler les équipes et les compétences des 3 syndicats et créer un véritable pôle d'ingénierie territorial au service des EPCI et des communes,
- Assurer la continuité des actions des Pays et renforcer la sécurité juridique de leur intervention,
- Rationaliser le nombre de syndicat mixte.

Sa mise en œuvre nécessiterait une délibération du comité syndical du SIRDAB pour initier sa transformation en PETR, puis la validation de ses membres. En parallèle, les Pays et leurs membres devront également délibérer pour entreprendre leur dissolution et transférer leurs missions et moyens, au PETR.

Extrait du document de travail du Comité Syndical du SIRDAB, en date du 5 juillet 2018 :

- « Dans ce contexte, il est proposé au comité syndical de bien vouloir débattre et se prononcer sur l'opportunité :
- d'envisager l'élaboration d'un projet de territoire, articulant l'outil SCoT avec les outils contractuels et associant l'ensemble des acteurs et collectivités du territoire (EPCI, communes, Conseil Départemental, Conseil Régional) ;
 - de prévoir lors d'un prochain comité syndical, la future transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. »

Le périmètre du SIRDAB et du projet de PETR



L'ensemble du personnel de chaque Syndicat sera réputé relever du S.I.R.D.A.B/ futur PETR dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes.

La dissolution des syndicats du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon (article L. 5721-7 du CGCT) sera réalisée de façon concomitante avec l'adoption des nouveaux statuts du PETR.

- La demande motivée de la majorité des membres composant les deux syndicats
(Pays de Vierzon : 28 membres donc majorité = 15)
(Pays de Bourges : 68 membres donc majorité = 35)

Le PETR doit mettre à jour ses statuts, et se doter de la compétence contractualisation, afin qu'il puisse assurer la continuité des contrats en cours des syndicats de pays.

- La dissolution prononcée par arrêté motivé du préfet, avec un transfert direct de l'actif, du passif, des personnels et des contrats en cours au PETR.

IV- Point sur le Programme d'actions de la Trame Verte et Bleue (TVB) :

Claire SCHNEIDER fait un point sur tout ce qui concerne le programme d'actions de la TVB dont :

A - Suivi des projets en cours :

- 1) Développement des outils TVB des Pays
- 2) Accompagnement et suivi des projets des territoires

B - Mise en œuvre d'un Plan mare,

C - Point sur les inscriptions du programme « Plantez le décor »,

A - SUIVI DES PROJETS en cours :

1) Développement des outils TVB des Pays

1.1. Cartographie

Contexte :

Lors du Comité Syndical du 20 mars dernier, les membres ont délibéré pour accueillir un(e) stagiaire afin de réaliser la fusion des différentes cartographies des TVB du Pays de Bourges, du Pays de Vierzon, du Pays Sancerre-Sologne et de la Sologne. Cette cartographie sera intégrée au sein du Système d'Information Géographique du SIRDAB, en charge de la révision du SCoT.

Alixia TORVIC a ainsi rejoint l'équipe du Pays de Bourges le 14 mai dernier. Ses travaux sont suivis par Claire SCHNEIDER (maître de stage), Benjamin BEAUCOURT du Pays de Vierzon et Antoine MARTY du SIRDAB. L'objectif étant de développer un outil opérationnel pour fin septembre 2018 (fin de stage).

Les données TVB pour alimenter le SIG du SIRDAB, se déclineront selon 4 couches :

- la fusion des TVB locales (Pays de Bourges, Pays de Vierzon, Pays Sancerre-Sologne, TVB Sologne)
- la TVB du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération berruyère
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Centre-Val de Loire
- les informations complémentaires récoltées chez les partenaires (Zones Humides d'Intérêt Ecologique Particulier du SAGE Yèvre-Auron, espèces invasives par la FDPPMA, secteurs à enjeux chauves-souris par le Muséum de Bourges etc.)

Ce travail est le préalable afin d'accompagner les travaux du Comité de Suivi qui travaillera à la synthèse et l'animation des programmes d'actions de chaque TVB.

1.2. TVB et PLUi

Deux fiches actions, du programme d'action de la TVB du Pays de Bourges (n°33 et 36), visent à accompagner le SIRDAB pour l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme.

A cet effet, toutes les données SIG de la TVB ont été communiquées aux EPCI (données spécifiques pour chaque territoire) engagés dans la réalisation d'un PLUi.

Des échanges (mails, rencontres) ont également été menés avec les animateurs des territoires pour promouvoir et partager la notion de TVB et de biodiversité.

Le Pays étant une Personne Publique Associée, nous sommes invités à certaines réunions.

Etat des connaissances de la prise en compte de la TVB du Pays de Bourges dans les PLUi :

| | Etat d'avancement | Nombre de réunions associées/présence | Niveau d'intégration de la TVB |
|------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| Bourges Plus | - | | |
| FerCher | PADD en cours | 4/3 | Bonne |
| Septaine | PADD en cours | 3/3 | Moyenne |
| Terres du Haut Berry | Diagnostic en cours | 0/0 | Inconnue |
| Cœur de Berry | - | | |
| Vierzon-Sologne-Berry | PLUiH en cours de lancement | | |
| Villages de la Forêt | - | | |

1.3. TVB et Biodiversité, un pilier du CRST commun

Un Comité de Suivi TVB est en cours de création à l'échelle du CRST commun.

Une 1^{ère} phase de structuration a été faite avec la désignation, au sein de chaque EPCI du territoire, d'un binôme élu-agent qui fera le lien entre les projets de terrain et les Pays/PETR, et vice-versa.

Les représentants sont les suivants :

| EPCI | Référent élu | Fonctions | Référent agent | Missions |
|-----------------------|---|--------------------|--------------------|--|
| Bourges Plus | VIAU Catherine | Vice-Présidente | MARTY Antoine | planification territoriale |
| | | | PAEPEGAEY Anne | chargée de missions environnement |
| Terres du Haut Berry | en cours de désignation suite au décès de Mme DELANNE | | BARBOU Matthieu | technicien SPANC / instructeur ADS / suivi du PLUi |
| FerCher | BONNET Michel | Vice-Président | FRITSCH Anthony | DGS |
| Villages de la Forêt | GODARD Denys | Elu communautaire | CHEYLAN Florian | responsable service technique |
| | BREUIL Cyril | Elu communautaire | | |
| Vierzon-Sologne-Berry | MILLERIOUX Céline | Elue communautaire | THIEFFRY Géraldine | directrice environnement |
| | | | TRIENTZ Floriane | chargée de missions PLUiH |
| Septaine | | | | |
| Cœur de Berry | | | | |

Une première réunion de travail est prévue le 9 Novembre prochain.

Une 2^{ème} structuration se fera ensuite pour y associer des partenaires locaux de la biodiversité..

2) Accompagnement et suivi des projets des territoires :

○ St Martin d'Auxigny – Traitement d'un point noir sur l'Auxigny

Acquisition d'une ancienne laiterie avant démolition et travaux de renaturation de rivière par le SIVY

Dossier CRST validé en Comité Syndical du Pays de Bourges le 12/12/17

Investissements éligibles : acquisition foncière, démolition, évacuation du remblai

Coût total du projet = 373 515 € HT

Subvention accordée = 98 200 €

Réunions régulières avec la mairie et le SIVY

○ Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire – Acquisition foncière et restauration de milieux ouverts en vue de l'extension du site des Chaumes du Patouillet (Lunery) géré par le CENCVL

Dossier CRST déposé en Région le 13 juin – en attente de passage en Commission Permanente Régionale

Investissements éligibles : acquisition foncière, travaux de restauration

Coût total de l'opération = 330 000 € TTC

Subvention sollicitée = 90 000 €

○ St Martin d'Auxigny – Aménagement de ponton d'observation de zones humides après travaux réalisés par le SIVY, avec communication sur les zones humides et la TVB

En cours de réflexion dans le cadre d'un projet plus global de mise à disposition d'anciennes peupleraies (abattues) pour un jardin pédagogique avec les écoles, un maraicher, la reconnexion de la rivière avec une zone humide (aujourd'hui déconnectées par un merlon de curage).

Projet suivi par la mairie, le SIVY, le CAUE, , la Région, le Pays – des relais sont faits avec les acteurs agricoles locaux pour la partie maraichage

Investissements éligibles : acquisition foncière + diagnostic biodiversité de la zone humide + aménagement du chemin d'observation + panneaux de sensibilisation

○ Fussy – Remise en état d'une frayère à brochets

En cours de réflexion avec la mairie et le SIVY – une rencontre doit avoir lieu fin juillet

Investissements éligibles : dessouchage, plantation ...

○ Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire – Mise en place et entretien d'équipements pastoraux sur des sites Natura 2000 « Ilôts de marais et côteaux calcaires au nord-ouest de la champagne berrichonne » et « Côteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berrichonne »

Objectif : mise en place d'un éco-pâturage ovins pour lutter contre la fermeture des milieux
Dossier CRST non déposé – projet sur 3 Pays (Bourges/Vierzon, Berry St Amandois, Issoudun)
Investissements éligibles : moutons, bétailière, clôtures ...
Coût total de l'opération = non connu
Subvention sollicitée = non connue

○ Accompagnement des travaux sur l'église de Vornay

Un diagnostic complet de l'édifice a été fait pour définir les travaux nécessaires avec une priorisation de ces derniers. Selon le maire-adjoint, la 1^{ère} priorité sera certainement la couverture et la charpente.
Après une visite avec Laurie BURETTE (EchoChiros) et Gilles FONTAINE (adjoint), il apparaît qu'une colonie de reproduction de chauves-souris logeait dans les combles. Les conséquences de leur départ peuvent être multiples : obstruction du trou d'envol, présence de chouettes, éclairage trop important de la façade. D'autres colonies sont également présentes sur la commune. Laurie BURETTE a proposé à la commune de refaire une visite en amont des travaux et de les accompagner pour réhabiliter ce lieu.
La commune a communiqué en ce sens dans son bulletin municipal.

○ Diffusion de l'inventaire des zones humides prioritaires réalisé par le SAGE Yèvre-Auron auprès des collectivités

Un inventaire non-exhaustif des zones humides a été réalisé en 2016 sur la base d'une pré-identification potentielle afin de déterminer des ZHIEP (Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier) et des ZSGE (Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau) – zonages qui pourraient devenir réglementaire.
Cette étude donne des informations intéressantes qui pourraient alimenter les documents d'urbanisme.
Parallèlement, une étude pour définir les zones d'expansion de crues est envisagée en 2019.
Ce recoupement de ces différents zonages permettrait une meilleure connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et ainsi d'en assurer une meilleure protection.
Un partenariat avec Cécile FALQUE, animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, est envisagé pour diffuser ces informations aux collectivités.
Les données seront intégrées dans le SIG TVB en cours d'élaboration (couche Informations Complémentaires).

○ Éclairage et biodiversité nocturne

Thématique en réflexion entre le Pays, Laurent ARTHUR (Museum de Bourges/Chauve-qui-peut) et Laurie BURETTE d'Echochiros (BE spécialisé chauves-souris) pour développer un accompagnement pour accompagner les collectivités à la prise en compte de la biodiversité nocturne (et de l'impact sur la santé) de l'éclairage nocturne (Trame Noire)
Une insertion cartographique des données du Museum sur les secteurs à enjeux chauves-souris est en cours de réalisation avec Alixia TORVIC (stagiaire au Pays de Bourges) pour permettre un meilleur accompagnement des projets des collectivités (rénovation de bâti, de bourg, etc.).

○ Pays de Bourges et de Vierzon - Programme d'actions « Jardins Citoyens »

Un programme d'actions est en cours de rédaction sur la base des éléments communiqués par les porteurs de projet identifiés sur les territoires.
Une rencontre avec les partenaires pouvant intervenir dans un projet de Jardin Citoyen sera faite le 16 octobre.

○ Ferme-Abeille-Biodiversité – Communication et valorisation des travaux réalisés

Une réflexion est en cours pour définir les moyens et les outils nécessaires à la valorisation des travaux réalisés dans le cadre du projet Ferme-Abeille-Biodiversité, animé par le Pays de Bourges entre 2014 et 2017.
Prochaine réunion le 30 août.

○ Association pour le Développement des Vignobles de Quincy et Reuilly – Réalisation d'un diagnostic biodiversité

Dans le cadre de la Filière Locale Territorialisée AOC Quincy-Reuilly, l'ADVQR envisage de réaliser un diagnostic biodiversité avec le Bureau d'Etudes Flor'Insectes.
Une rencontre doit être organisée pour détailler le contenu de ce diagnostic.

○ Vierzon-Sologne-Berry – Valorisation pédagogique d'une mare à Genouilly

Point de départ : sécurisation d'un trou d'eau à proximité d'un multi-accueil
Le projet est en évolution.
Des rencontres ont été réalisées entre le Pays de Vierzon, la CdC, la commune, le CAUE et Nature 18 pour l'aménager en mare pédagogique. Ce projet alimentera les travaux du Plan Mares.

○ Organisation d'un colloque à destination des partenaires TVB et des collectivités par les Pays de Bourges et de Vierzon

Objectifs : une meilleure appropriation des questions de biodiversité, une démonstration de ce qui a déjà été engagé, une rencontre des différents acteurs...

- Réserve Naturelle des Chaumes du Vernillet (La Chapelle St Ursin) – Mise en place d’une clôture fixe de 4 km pour gestion pastorale

Projet connu et géré par les services de Bourges Plus

- Aménagement de la tourbière de St Germain du Puy

Un problème avec les niveaux d’eau a été constaté sur cet habitat particulier. Une réflexion sur de possibles aménagements est en cours entre la collectivité et Nature 18.

- Création d’un corridor boisé entre les Talleries (Trouy) et la Grotte Noire (Bourges) dans le cadre de l’aménagement d’un parc photovoltaïque à proximité de l’aéroport

Objectif : permettre aux colonies de chauves-souris « logeant » à la Grotte Noire et aux Talleries de transiter entre les 2 et de chasser le long de ces boisements

Maitrise d’ouvrage : La Compagnie du Vent

Projet connu et géré par les services de Bourges Plus

- Rénovation et biodiversité

Projet en cours sur Bourges Plus dans le cadre du PCAET où des gîtes à chauves-souris ont été installés sur des bâtiments publics et des tours HLM + intervention de Laurent ARTHUR dans des formations organisées par Xavier DAGUIN (Bourges Plus) dans le cadre d’ENERGINOV (plateforme territoriale de rénovation énergétique)

Un besoin de documentation pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets de rénovation privés a été exprimé par Adrien LELIEVRE de l’ALEC18.

Une réflexion sur sa mise en forme est en cours.

De plus, Laurent ARTHUR (Museum) souhaiterait développer des nouvelles techniques de rénovation énergétique intégrant directement les questions de biodiversité (nichoirs ou cavités directement dans l’isolation).

Il a également participé à la rédaction d’un guide du CEREMA « Chiroptères et isolation des bâtiments ».

- Nature 18 - Etude pour l’aménagement d’un crapauduc sur la D35 à Villeneuve-sur-Cher

Secteur à écrasement identifié dans la TVB du Pays de Bourges

Nature 18 organise depuis plusieurs années des opérations de « piégeage » permettant de faire traverser la route aux amphibiens.

Nature 18 réalisera des essais en 2019 pour faire transiter les crapauds communs (environ 500 individus estimés) par une buse déjà présente avant d’engager d’autres réflexions.

- Formation des agents communaux à la reconnaissance et la gestion des espèces invasives

Mise en place au niveau régional par le CENCVL + le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien dans le cadre du groupe de travail « Espèces invasives » - 1 département/an

7 fiches actions de la TVB du Pays de Vierzon ont pour objet les espèces invasives. Cette thématique sera donc à développer.

- Mesures compensatoires et TVB

Réflexions à envisager en partenariat avec Patrice VAN BOSTERHAUDT (Agence Française de la Biodiversité 18) pour définir les modalités pour lesquelles des mesures compensatoires de projet d’aménagement pourraient bénéficier à l’action TVB

- Création d’un centre régional de soins aux chauves-souris

Projet en cours entre l’association Chauve-qui-peut et EchoChiros

B – Mise en place d’un Plan Mares

Claire SCHNEIDER informe les élus de la mise en place d’un nouveau projet notamment parce que les Trames Vertes et Bleues des Pays de Bourges et de Vierzon sont composées d’une cartographie des réseaux écologiques et d’un programme d’actions visant à maintenir et améliorer la fonctionnalité et la cohérence des continuités écologiques.

La perspective du rapprochement des deux territoires au sein d’une même structure permet d’envisager la mise en œuvre d’actions communes sur des enjeux partagés.

Parmi les actions des programmes TVB figurent :

Pour le Pays de Bourges :

“Action 21 - Préserver, améliorer et restaurer les réseaux de mares et les milieux terrestres environnant les réseaux de mares (...) au sein des principales zones bocagères à enjeu”

Pour le Pays de Vierzon

“Action 29 - Mettre en place un appui technique à la gestion et la restauration des mares communales”

“Action 30 - Densifier le réseau par la création de mares sur la zone prioritaire définie dans la TVB”

“Action 48 - Création de petites mares pédagogiques dans les écoles du territoire”

“Action 50 - Mettre en place un sentier de randonnée thématique intégrant un réseau de mares communales mises en valeur”.

Parmi les grands écosystèmes épurateurs, la mare est l'écosystème qui possède le plus de proximité avec les citoyens. Ce milieu aquatique est également un maillon essentiel à l'équilibre des écosystèmes par son rôle de source alimentaire, de gîte et de support de déplacement pour de nombreuses espèces. Les objectifs sont donc également de travailler avec les collectivités, acteurs-clé des territoires, pour une meilleure compréhension et prise en compte de ces milieux, et de sensibiliser au maximum le grand public aux enjeux environnementaux liés à ces espaces et à leurs atouts.

Il est donc proposé d'engager un Plan Mares, échelonné sur les années 2018-2019-2020, selon deux phases :

- d'une phase initiale visant à **recenser, cartographier, caractériser les mares communales, et communiquer sur l'action,**
- et d'une phase d'action visant à **mettre en place des chantiers volontaires d'entretien et restauration des mares, de former les collectivités à leur gestion, d'assurer la formation et la sensibilisation,** notamment à l'attention des scolaires, et de **valoriser le Plan Mares**

Cette action sera suivie par le Comité de suivi TVB dont la liste a été évoquée précédemment.

Toutes personnes volontaires pour suivre ce Plan Mares sont les bienvenues (se rapprocher de Benjamin BEAUCOURT, Pays de Vierzon ou Claire SCHNEIDER, Pays de Bourges).

Délibération n°CS/17-07-18/14 Validation de la mise en place d'un plan Mares

Le plan de financement prévisionnel de l'étude, qui sera portée par le Syndicat du Pays de Vierzon, est le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Ingénierie externe pour mise en œuvre du plan mares | 36 000 € | Région CVL (80%) CRST 2018-2024 | 28 800 € |
| | | Pays de Vierzon (10%) | 3 600 € |
| | | Pays de Bourges (10%) | 3 600 € |
| Total | 36 000 € | Total | 36 000 € |

La convention « plan mares » (en pièce jointe) retient la répartition à 50/50 du reste à charge, déduction faite des subventions mobilisées pour soutenir ce projet.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuvent la convention de partenariat entre les deux syndicats mixtes de Pays fixant les modalités, notamment financières, de mise en œuvre du projet,**
- **autorisent le Président du Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges à signer la convention.**

C – Point sur les inscriptions de « Plantez le Décor » 2018

La Chargée de missions évoque maintenant le programme « Plantez le décor » pour l'année 2018 en rappelant que c'est la 1^{ère} campagne de plantations dans le cadre du CRST 2018-2024 à l'échelle des territoires des Pays de Bourges et de Vierzon.

Rappel des conditions d'éligibilité :

- projet sur l'une des 101 communes du territoire
- 100 m minimum pour les haies
- 100 m² minimum et 1ha maximum pour les bosquets
- entre 10 et 20 arbres de manière linéaire
- visible d'une voie ouverte à la circulation publique (pour les particuliers)

Financement :

50% sur l'achat des plants et fournitures (commande groupée réalisée par le Pays de Bourges)

80% pour les projets supérieurs à 350 ml de haies ou à 750 m² de bosquets ou ceux situés sur un corridor écologique boisé au titre des Trame Verte et Bleue des Pays

Inscriptions closes au 30 juin pour la plantation 2018

Projets prévisionnels :

| | Particuliers | Agriculteurs | Mairies | Associations | Entreprises | Haies (en ml) | Bosquets (en m ²) | Alignements (en nbre arbres) |
|--|--------------|--------------|-----------|--------------|-------------|------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Bourges Plus | 9 | 6 | 1 | 1 | 1 | 4 258 | 19 300 | 60 |
| Vierzon- Sologne- Berry | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 750 | 100 | 25 |
| Terres du Haut Berry | 20 | 0 | 4 | 1 | 0 | 3 125 | 4 800 | 60 |
| FerCher | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 622 | 0 | 10 |
| Septaine | 9 | 2 | 3 | 1 | 0 | 2 850 | 200 | 40 |
| Villages de la Forêt | 5 | 0 | 2 | 0 | 0 | 945 | 200 | 19 |
| Cœur de Berry | 5 | 0 | 0 | 1 | 0 | 986 | 0 | 0 |
| TOTAL | 51 | 10 | 10 | 5 | 3 | 13 536 | 24 600 | 214 |
| | 79 | | | | | | | |

Les porteurs de projet doivent nous retourner **leur dossier complet avant le 24 Août 2018**.

Une présentation succincte de l'ensemble des projets déposés sera faite début septembre, pour validation.

La commande groupée sera réalisée le 1^{er} Octobre pour 2 livraisons distinctes (une pour le paillage, une pour les plants et autres fournitures). Les dates seront communiquées le plus tôt possible.

Note à l'attention de tous les EPCI :

Nous souhaitons associer les EPCI **pour une mise à disposition d'un local de stockage et de distribution** des commandes aux porteurs de projet de leur territoire, ainsi qu'avec la mise à disposition d'un agent chargé d'en assurer la distribution.

V- Point sur le Programme LEADER :

- Suivi des engagements et des projets,

En l'absence de Marion de LATUDE, Chargée de mission LEADER, Loïc RICHER fait un point bref sur tout ce qui concerne le programme LEADER tant dans les suivis de projets que dans les modifications au sein des Comités:

Suivi de la programmation au 28/06/2018 :

| | | FA 1 – Alimentation locale et solidaire | FA 2 – Mieux vieillir | FA 3 - Coopération | FA 4 – Animation | Total |
|-----------|------------------------|--|-----------------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| Identifié | Taux | 88,46% | 14,00% | 0,00% | 127,12% | 65,84% |
| | Nbr projets | 13 | 1 | 0 | 3 | 17 |
| | Solde enveloppe | 58 854 € | 258 000 € | 60 000 € | -35 252 € | 341 602 € |
| Déposé | Taux | 35,87% | 0,00% | 0,00% | 78,32% | 28,47% |
| | Nbr projets | 4 | 0 | 0 | 2 | 6 |
| | Solde enveloppe | 327 072 € | 300 000 € | 60 000 € | 28 187 € | 715 260 € |
| Programmé | Taux | 12,35% | 0,00% | 0,00% | 13,25% | 8,02% |
| | Nbr projets | 2 | 0 | 0 | 1 | 3 |
| | Solde enveloppe | 447 007 € | 300 000 € | 60 000 € | 112 773 € | 919 780 € |
| Payé | Taux | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| | Nbr projets | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Solde enveloppe | 510 000 € | 300 000 € | 60 000 € | 130 000 € | 1 000 000 € |

→ Modification maquette financière le 06/09/18 au CoPro

Projets suivis :

| Axe | Action | Porteurs | Projet | Etat |
|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|---|---|
| Alimentation locale et solidaire | Circuits courts | ARDEAR CVL | Incubateur paysan | Transformation du projet de l'ADDEAR 18 |
| | | EPLEFPA du Cher | Structuration de la filière légumes | A vos ID en cours |
| | | G. LAJOINIE | Traiteur + péda + tourisme + point de vente | En attente évaluation \$ |
| | | Chambre d'agriculture 18 | Promotion des produits locaux au travers de marchés de producteurs | Avis d'opportunité ; Consultation écrite en cours |
| | | EARL Les passagers du Sardonnnet | Aménagement d'un fournil pour la vente directe de pain | CERFA déposé – en attente docs justificatif |
| | | L'assiette du Pré des Fermes | Valorisation des produits fermiers en circuit court | Aucune nouvelle |
| | | SAS Perles du Berry | Atelier de Transformation Collectif et modulaire | En attente évaluation \$ |
| | | SAS Perles du Berry | Etude faisabilité + développement de produits | Stratégie de financement avec CCI + RCVL |
| | | Julien JACQUET | Atelier de transformation fruits à pépins | En attente évaluation \$ |
| | Maraichage citoyen | entraide berruyère | Aménagement d'un lieu de vie pour les salariés en insertion par le maraichage biologique | Recours gracieux |
| | | Trouy | Potager pédagogique au château de Roze | Reporté 1 ou 2 ans |
| | | Villequiers | Verger-potager intergénérationnel | En attente évaluation \$ |
| | | Saint-Martin d'Auxigny | Zone maraîchère | En attente évaluation \$ |
| | | Le Subdray | Labyrinthe de biodiversité | En attente évaluation \$ |
| | | Le Chêne vert | Du jardin à la cantine | En attente évaluation \$ |

| | | | | |
|--|--------------------|-----------------------------------|--|--------------------------------------|
| | | Cher Emploi Animation | Accompagnement des communes | En attente évaluation \$ |
| | | Pays de Bourges + Pays de Vierzon | Groupe de travail sur les jardins citoyens | Réunion le 01/06 |
| | | BioBerry | Développer l'accessibilité des produits bio et locaux à tous | En attente docs justifs |
| | Accessibilité | Conseil départemental 18 | Formation des agents de la RHD | En attente FI |
| | | CC Terres du Haut Berry | Etude approvisionnement local | Validé en CoTech – En attente CERFA |
| | | CC Terres du Haut Berry | Epicierie sociale et solidaire | Demande de solde en cours |
| | Epiceries sociales | Mehun-sur-Yèvre | Epicierie sociale et solidaire | A vos ID en cours - En attente CERFA |

| Axe | Action | Porteurs | Projet | Etat |
|----------------|------------------------|----------------------------|---|--------------------------------|
| Mieux vieillir | Modes d'accompagnement | Conseil départemental 18 | Colloque « Maintien à domicile » Repérage des fragilités | En réflexion – RDV 17/11/17 |
| | | ISOA 18 | Les Jardins de Victorine + Les Paniers de Victorine + Le Moral de Victorine | En réflexion – RDV 27/11/17 |
| | | Jeanne et Louis Production | Salon Sénior | En réflexion – GT 09/01/18 |
| | | L'ADAPT Gîte et Amitié | WE Répit | En cours de réflexion |
| | | Présence verte | Connectons-nous pour le bien vieillir ! | En cours de réflexion |
| | | Bourges Plus | Habitat intergénérationnel et modulable | Annulé |
| | Domotique | Emmaüs du Cher | Maison des compagnons retraités | En attente nouveaux éléments |
| | | Conseil départemental 18 | Robot d'aide à domicile | En réflexion – RDV 17/11/17 |
| | | | Matériels domotiques dans des résidences autonomie | |

TOTAL : 31 projets

Comités :

Comités Techniques

20/04/18 : 3^{ème} Comité technique :

- De l'aide alimentaire à la relocalisation d'une filière alimentaire : Étude sur l'approvisionnement en circuit court pour la mise en réseau des acteurs du territoire = Avis favorable.

Comités de programmation

31/05/18 : 6^{ème} Comité de programmation – Conseil départemental 18 :

- Entraide berruyère : marché public non allotit → avis règlementaire défavorable → recours gracieux
- Composition du Comité de programmation :
 - Intégration de P. BETREMIEUX - titulaire de l'Entraide berruyère
 - Vacance du poste de titulaire de BioBerry
- Présentation de l'outil de suivi de la programmation – stage M. BLAS
- Modification de la maquette pour 19.4 : report au prochain comité de programmation
- Examen des projets pour avis de programmation :
 - Animation 2017-2018 : avis favorable

VI– Gestion administrative et comptable du Pays,

- Participation de l'employeur – Garantie Maintien de Salaire (GMS) :

Le Président informe qu'une étude a été faite, avec l'accord des membres du Bureau, pour augmenter la part patronale en ce qui concerne la « Garantie Prévoyance » ou « Garantie Maintien de Salaire » des agents puis rappelle les éléments antérieurs suivants :

- **En 2008**, les agents qui le désiraient ont pris une protection complémentaire appelée « Garantie Maintien de Salaire ». Le Pays apportait **une aide de 50%** pour chacun.

- **En 2013, Transformation de la participation Employeur (de pourcentage en Euros) :**

la participation de l'employeur a dû être changée car **une loi indiquait qu'elle devait être exprimée en Euros.**

Par rapport à un **salaire de base au Pays**, la collectivité avait décidé de fixer une aide financière (part patronale) à **11€/mois pour chaque agent (Correspondant à environ 50%).**

- **Évolution (augmentation) de la cotisation de chacun (part salariale) pour 08/2018:**

Après un avis favorable des membres du Bureau, il est donc proposé d'augmenter la part de la collectivité afin d'apporter une aide approximative de 50%.

- **Étude de l'augmentation de la participation Employeur :**

En prenant toujours un salaire de base, si on compare entre la cotisation que payait un agent en janvier 2013 et celle qu'il a eu à payer en janvier 2018 et si le pays souhaite toujours prendre en compte 50% de cette GMS, **il pourrait augmenter sa participation à hauteur de 19€ au lieu des 11€ actuellement.**

Cette augmentation correspondra à moins de 400€ annuels en plus pour la collectivité, pour les 4 agents.

Avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher :

Par courrier en date du 30/03/18, le Centre de Gestion a informé le Pays de Bourges que le Comité Technique avait donné un avis favorable à l'unanimité pour une participation employeur de 19€.

Délibération n°CS/17-07-18/15 Revalorisation de la participation employeur pour la Garantie Maintien de Salaire des agents adhérents à une mutuelle labélisée

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de Gestion du Cher réuni le 26 novembre 2012, pour une participation patronale de 11€,

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de Gestion du Cher réuni le 26 mars 2018, pour une participation patronale de 19€,

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, à compter du 1^{er} août 2018 :

- **la participation dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,**
- **la prise en charge d'une partie de leur cotisation, à hauteur de 19€ par mois (part patronale).**

Les agents devront justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée pour pouvoir en bénéficier.

• Sorties d'inventaire :

Alain MAZÉ informe les membres que suite au rapprochement des 3 Syndicats, certains ajustements de l'inventaire vont avoir lieu.

Aussi certaines sorties vont être effectuées en procédant à des « certificats administratifs de sorties d'inventaire » (pour tout ce qui est déjà amorti) signés du Président notamment pour du matériel devenu obsolète depuis la dernière vérification.

VII- Questions diverses.

Le Président sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions diverses.

Sans réponse, il clôt la réunion et remercie Marie-Françoise LOISEAU pour son accueil.